

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure au règlement de zonage projeté REG-362 de la Ville de Brossard

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Brossard statuera, lors de sa séance du 6 décembre 2016, sur la demande de dérogation mineure suivante :

Immeuble(s) affecté(s)	Nature de la dérogation demandée
<p>Adresse : - Lots : 2 702 125 et 3 438 735 Zone : Mc-662 Dossier : 610-L-16-034</p>	<ul style="list-style-type: none">▪ Autoriser la construction d'un bâtiment principal dont la façade n'est pas orientée vers la rue ;▪ Autoriser la construction d'un bâtiment principal dont l'implantation est à 60 mètres d'une rue au lieu du 8 mètres maximal prescrit ;▪ Autoriser un taux d'occupation au sol de 0,24 au lieu du 0,30 tel que prescrit▪ Permettre l'aménagement d'une aire de manutention temporaire sans qu'elle soit ceinturée par un écran visuel et par une aire d'isolement d'une largeur minimale de 2,5 mètres tel que prescrit ;

Cette demande sera soumise au comité consultatif d'urbanisme le 23 novembre 2016 et devra être obligatoirement octroyée conditionnellement à l'entrée en vigueur dudit règlement, le cas échéant.

Toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande pourra se présenter le 6 décembre 2016 à 20 h, à la grande salle du centre socioculturel situé au 7905 avenue San Francisco, à Brossard.

BROSSARD, ce 18^e jour de novembre 2016.

Joanne Skelling, avocate, OMA
Greffière

For explanations in English regarding this public notice, please call (450) 923-6311